



# E . P . A . U . L . E . S

Elaboration de la **P**arentalité **A**utour du **L**ibre **E**ngagement **S**olidaire

33 rue des roses – Raizet - 97 139 ABYMES Tél : 0590 48 10 46 Fax : 05.90.84.02.09

e-mail : [forces3@wanadoo.fr](mailto:forces3@wanadoo.fr)

## COLLOQUE SUR LA PARENTALITE 11 & 12 JUIN 2015

*Peut-on faire famille et société  
En faisant fi du sentiment d'appartenance ?*

## SYNTHESE

*Peut-on faire famille et société en faisant fi du sentiment d'appartenance ?* Tel était le thème de ce quatrième colloque sur la parentalité organisé par FORCES sur un mode biennal.

Christiane GASPARD-MERIDE, présidente de FORCES et gérante d'EPAULES, à l'initiative de ce colloque, donne les raisons de sa volonté d'organiser un colloque sur ce thème. C'est dans ses souvenirs d'enfance que sont à rechercher les racines de la thématique traitée ici, lorsqu'en 1946 elle a assisté à la liesse populaire qui a fait suite à l'inclusion de la Guadeloupe parmi les départements français. Dans une allocution liminaire très émouvante, elle y dit ses interrogations de petite-fille et ses réflexions d'adulte.

Puis, c'est à **Jean-François NIORT** – Maître de conférences en Histoire du Droit et Docteur en Sciences Politiques – qu'échoit la responsabilité

d'ouvrir ce colloque autour du thème *Le Code Noir, dépossession et aliénation d'hier à aujourd'hui*.

Après avoir rappelé que le travail de l'historien est d'aider à ne pas oublier, et qu'il est impératif, pour avancer, de partir des faits et de les accepter, aussi difficiles à accepter qu'ils puissent être, Jean-François NIORT, démontre qu'à l'inverse de la croyance populaire, il n'existe non pas UN mais DES *Code Noir*.

Le premier document établissant l'esclavage aux Antilles, date de 1685 et porte le titre d'*Ordonnance sur les esclaves des îles de l'Amérique française*. Ce n'est qu'en 1718 qu'il prendra effectivement le nom de *Code Noir*, mais son contenu, que l'on pense souvent unique et monolithique, évolue au fil des années, passant notamment d'une loi régissant *des* Noirs qui étaient esclaves, à une législation ségrégationniste basée sur la racialisation du droit.

Après un rapide parallèle entre la mise en place de l'esclavage aux Antilles et l'autorisation d'utilisation de la chlordecone – parallèle visant à démontrer que, depuis 1685 jusqu'à aujourd'hui, la Guadeloupe vit de dérogations, dans l'illégalité la plus complète avec le droit français – Jean-François NIORT s'intéresse plus particulièrement à la notion de famille, notant l'impossibilité de faire famille quand le sentiment d'appartenance au maître est plus fort que le sentiment d'appartenance à une épouse ou à un mari.

---

A l'issue de ce propos introductif, un premier cycle de conférences s'ouvre sur la question de *La cellule familiale et de ses fondamentaux en lien avec le sentiment d'appartenance* et il revient à Hélène MIGEREL - Docteur en Sciences Humaines et Psychanalyste - d'aborder le thème *Famille et société, un binôme indissociable, interactions dans le sentiment d'appartenance*.

Une famille est faite de liens et de sujets, dit Hélène MIGEREL, qui note que personne ne vit sans lien, même si certains liens empêchent de vivre et d'aimer, car les liens peuvent être amoureux mais aussi haineux, ils peuvent également être filiaux ou paternels, parentaux, intergénérationnels, voire transgénérationnels.

*A-t-on une appartenance*, s'interroge Hélène MIGEREL. Les appartenances sont plurielles, revendiquées, reconnues, parfois sélectives. Elles évoluent selon le parcours et les trajectoires de vie, elles sont réversibles et éjectées quand elles ne correspondent plus à la situation du moment.



Les commémorations, indique Hélène MIGEREL, sont des tentatives de réunification des liens menacés, des réconciliations autour des idéaux communs, pour des promesses d'un temps autre, d'un temps heureux.

---

Puis c'est à **Gérard BULIN** – sociologue et écrivain – de traiter la question du *Nom, un ancrage, la reconnaissance de l'appartenance à un territoire*.

3

Si Indiens, Chinois, Africains, ont pu garder leur nom à leur arrivée en Guadeloupe, les esclaves, eux, se sont vus dotés d'un matricule.

Ce n'est qu'en 1848 qu'un décret a établi qu'il fallait donner aux esclaves désormais affranchis un nom pour qu'ils puissent entrer dans la société civile. Mais la problématique du nom est singulière en Guadeloupe, du fait de la façon dont les patronymes furent attribués, sans tenir compte des liens des hommes avec l'Histoire. Ainsi, comme il n'était pas possible de donner aux 87.752 anciens esclaves des noms de famille déjà existant, les patronymes ont été choisis, dans l'ensemble du vocabulaire. Ce sont donc des noms de fleurs, de saints du calendrier, de dieux païens, de métiers, de pays . . . qui ont été attribués comme nom de famille aux nouveaux affranchis.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, 167 ans plus tard, la cellule familiale a une identité, avec des valeurs de transcendance ; malgré la diversité, elle favorise les ancrages, les réseaux d'entraide, de partage, de transmission, et le nom est bien un marqueur identitaire, un ancrage, malgré l'histoire personnelle de chacun.

---

**Rosette LYSIMAQUE** – psychothérapeute – prend la suite de Gérard BULIN pour intervenir autour du thème *Couple conjugal et couple parental, les ancrages ancestraux d'appartenance à l'épreuve de la reconstruction d'un édifice familial*.

Rosette LYSIMAQUE indique dès l'abord que nous sommes le fruit d'une multitude d'inconscients, une somme de mémoires, parfois toxiques pour le corps et les esprits.

Les ancrages ancestraux influent sur le couple conjugal et le couple parental, à travers les non-dits, les histoires familiales, des principes de loyauté invisibles et inconscients. Parfois, le conflit saute plusieurs générations avant de se reproduire, et certaines personnes ne s'autorisent pas à être heureuses, comme si elles étaient coincées dans une histoire.



---

**Daniel COUM** – psychologue clinicien et directeur de l'association *Parentel* – clôt cette première matinée sur *la question de l'enfant citoyen en devenir, porteur de l'héritage historique et familial*.

Il souligne qu'il ne faut pas oublier le passé pour construire l'avenir et se construire un avenir. *Mais comment construire le futur si on adhère à une histoire inoubliable*, demande-t-il.

La communauté linguistique, quant à elle, est toujours politique ; La langue caractérisée pour se différencier de l'autre. Mais l'altérité est au fondement même du lien social, une tension des identités. C'est de la responsabilité des parents d'en transmettre l'usage à l'enfant.

L'identité passée, poursuit Daniel COUM, s'hérite, se transforme, se transmet, dans un cycle sans fin. La co-éducation, comme la pluri-parentalité, est une règle qui impose le partage de l'enfant car son destin est d'échapper à l'emprise parentale ordinaire et nécessairement aliénante.

---

L'après-midi s'ouvre ensuite sur un nouveau cycle de conférences *Familles, résurgences du passé, mutations sociales, sentiment d'appartenance*.

**Raymond OTTO** – socio-anthropologue et éducateur spécialisé – s'interroge afin de savoir si *le sentiment d'appartenance résiste à l'éloignement, à travers l'exemple du BUMIDOM*.

La question du BUMIDOM et de l'appartenance sont étroitement liées. Le BUMIDOM était avant tout un outil de régulation démographique - à côté du service militaire et du Planning familial - afin de lutter contre l'émergence des mouvements révolutionnaires dans les colonies.

Mais si les personnes qui sont parties dans les années 60 se cantonnaient à des tâches secondaires, les années 80 ont constitué un tournant, un choc culturel, avec l'émergence d'une bourgeoisie créole.

Aujourd'hui, les Domiens ont su se recréer des territoires là où on pensait qu'ils n'avaient pas de capacités d'adaptation. Les gens veulent renouer avec leur culture d'origine, conclut Raymond OTTO.



Il revient ensuite à **Brigitte FACORAT-GASPARD** – Maître de conférences en Droit – de traiter de la délicate question du *sentiment d'appartenance dans la revendication des réparations liées à l'esclavage*.

C'est sous l'angle essentiellement juridique, à travers un long exposé très argumenté, qu'elle pose les bases de cette thématique. La loi du 21 mai 2001, dite *Loi Taubira* - qui reconnaît l'esclavage issu de la traite négrière comme crime contre l'Humanité - est une loi mémorielle, conçue pour lutter contre le négationnisme et garder en mémoire certains faits historiques. Elle ne prévoit pas de réparations financières.

Mais la réparation financière est-elle juridiquement possible, demande Brigitte FACORAT-GASPARD. Quelles autres réparations peuvent être envisagées ? Des réparations d'ordre moral, telle la demande de pardon effectuée par le pape Jean-Paul II au nom de l'Eglise en 1992.

Des réparations culturelles ou symboliques, à travers des commémorations organisées par l'Etat ou des aides au développement, telle la construction d'infrastructures.

La réparation financière suppose l'existence d'un préjudice et nécessite de rechercher les responsabilités.

Brigitte FACORAT-GASPARD souligne cependant que, sans volonté politique de réparations financières, celles-ci ne pourront pas être possibles.

---

**Sully GABON** – ingénieur agronome, consultant près la Cour d'appel de Basse-Terre et auprès des assurances – termine cette première journée de colloque sur le sujet du *sentiment d'appartenance à la terre*.

Le *sentiment d'appartenance à la terre*, sans doute l'énoncé le plus court des thèmes de ce colloque, Sully GABON l'aborde sous plus d'une demi-douzaine d'angles.

Sous l'angle de la terre nourricière, tout d'abord, qui est celle des différents types de jardins créoles.

Sous celui de la terre en tant que facteur de production agricole ensuite, et sous celui de la terre perçue comme un élément d'ancrage patrimonial et comme un bien à transmettre, encore.

Sous celui de la terre comme support de résistance culturelle et politique, également, et comme base de référence culturelle aussi.

Enfin, sous l'angle de la terre perçue comme élément fondateur du rang social.

Mais quel que soit l'angle sous lequel on perçoit la terre, nous dit Sully GABON, le sentiment d'appartenance qui s'y attache est fort.



---

La deuxième journée du colloque s'ouvre sur des propos introductifs de **Sainte-Croix RAUZDUEL** – politologue et maître de conférences en Sciences politiques – sur *Frantz FANON ou les différentes facettes du sentiment d'appartenance*.

Après une présentation rapide de Frantz FANON – médecin psychiatre, né à Fort-de-France en 1925 et décédé en 1961, et qui voulait révolutionner les méthodes psychiatriques – Monsieur RAUZDUEL tente de faire le lien entre la pensée de FANON et le sentiment d'appartenance.

Il note que le sentiment d'appartenance ne peut se concevoir qu'à partir du territoire, objet d'affects collectifs et individuels.

Il rappelle que FANON, en plus de vouloir décoloniser le milieu psychiatrique, a voulu donner une autre image du colonisé. Comment guérir le colonisé ? Par la décolonisation du territoire, mais également de l'esprit.

Aucun homme ne doit être prisonnier de son passé, mais doit chercher à construire son avenir.

---

Puis **Gladys BARINGHTON** – professionnelle de l'économie sociale et solidaire – amorce le troisième cycle de conférences de ce colloque – *la famille au carrefour des savoir-être et des savoir-faire* – en, intervenant sur *modernité et sentiment d'appartenance, le champ des possibles*.

Elle définit d'abord la modernité comme une transition entre la tradition et les changements sociaux. Mais, dit-elle, plutôt que d'apporter des réponses, elle propose des questions, pistes de réflexion.

Ainsi, le changement est-il individuel ou universel ? Vient-il de l'homme ou de la société ? La modernité est-elle imposée ou choisie par chacun de nous ?

Gladys BARINGHTON remarque que la famille crée un sentiment d'appartenance avec une identification de l'individu au groupe. Mais peut-on dire que les valeurs familiales se perdent à cause de la modernité de notre société ? La modernité coupe-t-elle de la tradition ?

L'appartenance à une famille, conclut Gladys BARINGHTON, n'est pas seulement liée à la tradition, mais ce que l'individu décide de ce que sa famille sera : on ne reproduit pas forcément ce que l'on a appris.



**Marie-Dominique CIDAISE-MONTAISE** – professeur des Ecoles, professeur certifié en Histoire et Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication – prend la parole à son tour sur la question de *l'enseignement au-delà des savoirs : mission d'appropriation d'une histoire et d'un territoire.*

Elle rappelle son parcours professionnel en disant avoir commencé comme institutrice à Anse-Bertrand. Elle dit qu'elle avait, de par sa famille, un sentiment d'appartenance profond, qu'il l'a beaucoup aidée.

*L'identité ne s'apprend pas, elle se vit,* dit Madame CIDAISE-MONTAISE, et elle se vit au sein de la famille, qui a le devoir de transmettre la culture, l'environnement, le savoir-faire et le savoir-être.

Il faut prendre chaque individu dans son histoire, dans son identité, ses croyances, son appartenance. Il faut mettre en place des stratégies pour aider les enfants à l'école.

L'école doit permettre de faire perdurer l'éducation reçue dans la famille. Il faut mettre en place une pédagogie identitaire à l'école, proche de la réalité sociale.

*Il faut,* conclut Marie-Dominique CIDAISE-MONTAISE, *permettre à chacun de vivre son histoire.*

Après des débats autour de ce qui a été dit lors des trois premières interventions, **Daniel COUM** – que l'on ne présente plus – intervient sur le thème *Culture des professionnels, culture des familles : l'enfant en conflit d'appartenance ?*

Daniel COUM introduit son propos en disant qu'il faut penser les mutations, y compris la mutation familiale, en utilisant une langue qui a été transmise, porteuse de sens.

Le réel, dit-il, est ce que l'on essaie de cerner avec des mots. Mais le langage ne permet pas d'expliquer le monde dans lequel nous vivons. Nous cherchons ce que nous voulons trouver, dit Daniel COUM, et nous trouvons ce pour quoi nous avons des mots.

Le placement familial, quant à lui, est né dans un contexte qui correspondait à une définition normative de la famille et dans un contexte pathologique relevant du registre de la carence, de l'abandon et du délaissement.

Les enfants placés sont confrontés à des conflits de loyauté. Mais l'enfant ne naît pas avec la vérité qu'il ne devrait avoir qu'un seul père et une seule mère, une famille, avec l'obligation de choisir entre deux familles.



La question des familles d'aujourd'hui qui se recomposent, termine Daniel COUM, nous rappelle que l'enfant se construit à travers le partage de l'enfant et non de la configuration de la famille.

Pour terminer cette matinée d'échanges, **Luciani LANOIR-LETANG** - anthropologue - visite le sentiment d'appartenance à travers le prisme de *la transmission des us et coutumes*.

8

Elle présente tout d'abord son parcours professionnel comme la recherche de réponses aux questions qu'elle se posait enfant.

Puis, elle indique que le sentiment d'appartenance au territoire guadeloupéen est très fort. Quant aux us et coutumes, ils peuvent relever de la tradition - tels la langue créole, le gwo-ka, le costume ou le jardin créole, pour n'en citer que quelques uns - mais également de valeurs, comme le respect de l'autre, le respect des anciens, mais aussi le respect de soi.

Transmettre est fondamental - et se fait souvent par les femmes, souligne Luciani LANOIR-LETANG - chaque génération reçoit de la génération précédente et donne à la suivante, car nous n'existons pas par nous-mêmes, mais par rapport aux personnes qui étaient là avant nous et à celles qui seront là après nous. De plus, nous nous insérons dans des lignées tant maternelles que paternelles.

Depuis les temps de l'esclavage et de la colonisation, des éléments ont été transmis, mais également des valeurs, comme, par exemple, la solidarité.

Les années 80 cependant ont été un moment de ruptures profondes. Peut-on remédier à la mise en danger de ces valeurs, se demande Luciani LANOIR-LETANG. Oui, affirme t-elle, par des actes, des rappels à la norme, mais également par le biais de l'estime de soi et de la confiance en soi, à travers les associations sportives et culturelles.

De plus, ajoute t-elle, la solidarité est une valeur universelle, qui ne peut pas disparaître, pas plus que le respect de soi et le respect de l'autre. Il faut nourrir les liens par des paroles et des échanges, souligne t-elle.

Par ailleurs, la solidarité est un antidote à la désaffiliation, à la solitude, à la violence, remarque Luciani LANOIR-LETANG, notant au passage que nous devons changer notre regard sur la jeunesse.

Malgré les écueils évoqués, la transmission s'est quand même faite : il faut continuer à interroger les Anciens, l'Histoire et le passé.





Enfin, **Franck GARAIN**, - historien - clôt les interventions de ce colloque à travers le thème *Un peuple livre son âme en chansons* dans une présentation qui enchantera, littéralement, l'assistance.

Il n'est pas de groupe humain sans musique ; la musique traditionnelle participe au sentiment d'appartenance, de consolidation d'une mémoire commune, mais donne aussi l'état d'une société à un moment donné.

A travers de très nombreux exemples, Franck GARAIN démontre que les chansons de l'après-guerre à la fin des années 60 décrivent l'appartenance géographique dans une nature généreuse et enchanteresse, une vision de carte postale, mais qui dépeint autant les villes que les plages.

La chanson décrit aussi des scènes de la vie quotidienne, la promiscuité des faubourgs, comme les soubresauts de la société, l'habitat précaire et la complainte des malheureux.

De même, les relations hommes/femmes, que ce soient celles avec la mère ou celles avec la femme compagne, transparaissent dans des chansons tantôt tristes et tantôt humoristiques, voire triviales.

A partir des années 70, on s'installe dans la transition, période de mutations profondes : la rénovation urbaine, l'arrivée des premiers Boeing, la disparition des lakous et des petits métiers, l'évolution vestimentaire. Cette société de transition est aussi une société de consommation dit Franck GARAIN, avec son corolaire, le crédit.

Puis, la tentative d'équilibre entre préservation des valeurs traditionnelles et la mise en place des normes modernes dans les années 80, se retrouve également en chansons, notamment dans le chant de l'appartenance, mais dans l'espace plus large de la Caraïbe.

Plus près de nous, les chansons invitent les jeunes à lutter contre la violence. Nous sommes dans le cadre d'une nouvelle chanson guadeloupéenne, qui veut, par exemple, que la famille guadeloupéenne rentre dans la norme.

Ce sont les paroles qui habitent le territoire, qui investissent le pays réel tel qu'il est vu par une partie de la jeunesse.

Il nous faut composer avec des dynamiques externes et des paramètres internes : on dénonce l'institution, mais sans revendication territoriale sans ambiguïté, celle de l'identité et de l'appartenance politique.

Des débuts de la départementalisation à aujourd'hui la Guadeloupe traduit son évolution culturelle en chansons et Franck GARAIN en fait une superbe démonstration.

Tout au long de ces deux journées, nous aurons ainsi interrogé le sentiment d'appartenance, à travers l'espace et à travers le temps, pour nous apercevoir qu'il est très souvent très fort, à la base de la famille et de la société.

